

272 *Journal Historique sur les*  
à vous, est que l'ordre de votre Gouverne-  
ment soit observé. Les invectives du Sr. Sta-  
nian, dont vous devez être plus indigne qu'a-  
larmez, ne donneront point à Sa M. des vûes  
qu'elle n'a jamais eues à votre préjudice;  
l'exemple du passé sert de regle pour juger  
de l'avenir, & votre experience doit vous  
assurer que Sa M. en usera toujours à l'égard  
de celui de Messieurs les prétendans François  
que vous investirez, comme elle en a usé à  
l'égard de Messieurs de Longueville.

Vous ne devez la tranquillité dont votre  
Etat a jouï, ni au menagement de Sa M. pour  
les autres Puissances de l'Europe, ni à l'embar-  
ras des guerres différentes que la France a eü  
contrainte de soutenir. Vous la devez à l'équi-  
té de Sa M. à son affection pour vos Princes,  
pour vous mêmes, & à l'empressement que  
vous avez eu de la meriter. Si le Sr. Stanian  
ne confondoit pas les tems, il en trouveroit  
où Sa M. debarrassée des soins de la guerre,  
crainte & respectée de ses voisins, pouvoit  
aisément exécuter les desseins qu'il lui attri-  
buë faussement sur Neuchâtel, si jamais elle  
les avoit formez.

Ses intentions, son interêt même sont de  
contribuer autant qu'il dépend d'elle au repos  
du L. Corps Helvetique, & de ses Alliez, &  
non de penetrer dans le cœur de la Suisse. Sa  
M. n'a jamais formé de prentions sur le  
territoire d'aucun des Loüables Cantons; elle  
les regarde comme ses bons & anciens amis;  
le Sr. Stanian confond ses idées, il fait une  
fausse application à Sa M. des projets qu'il  
aura plusieurs fois entendu attribuer à d'au-  
tres Princes.

Je ne disconvien-drai pas, Messieurs, & les  
effets